

Les Mesneux

Permettez moi ...

/ ... de vous reparler d'un sujet malheureusement toujours d'actualité puisqu'il s'agit des dangers engendrés par la circulation des véhicules sur le territoire de notre commune.

Si les causes en sont faciles à cerner, si les différents partenaires responsables sont simples à identifier, il n'en est pas de même des mesures à prendre qui doivent à la fois préserver les piétons sans faire courir de risques aux automobilistes, le tout dans le cadre des prescriptions réglementaires.

C'est un lieu commun de dire que le respect de la vitesse en et hors agglomération, des panneaux de signalisation et de la priorité, toutes choses qui sont de la seule responsabilité des automobilistes, supprimerait la plupart des accidents.

Mais c'est aussi un vœu pieux quand on constate l'irresponsabilité et le manque de civisme d'une minorité dont le volant est parfois la seule manière de s'affirmer.

Quant aux Pouvoirs Publics (État) et aux Élus (Région-Département-Communes), leur mission est de faire respecter les règles du code de la route, de mettre à niveau les infrastructures de voirie pour plus de sécurité et de prendre des mesures de circulation susceptibles de " casser " la vitesse.

Pour notre part, nous sommes intervenus à deux reprises durant ces douze derniers mois auprès des services du Conseil Général pour la création d'un rond-point giratoire au carrefour D 380/D 6 et j'ai demandé à la Commission en charge de cette question de réfléchir en priorité aux meilleurs moyens de maîtriser la vitesse dans la traversée de notre village.

Mais, là encore, la réussite passera par une modification des comportements, une responsabilisation de chacun, car la " peur du gendarme " si elle est parfois salutaire est, à elle seule, toujours insuffisante.

Jean-Claude LEVASSEUR.



DANS CE NUMÉRO :

Conseil Municipal	2
Conseil Municipal	3
Conseil Municipal	4
Conseil Municipal	5
Benne à ordures Municipale	6
Marche des Élus	
Le Comité des Fêtes	7
Résultat des illuminations	8
Des fleurs pour vous ...	
L'École au fil des mois ...	9
Les manifestations culturelles	10
Le Centre de Loisirs	11
La Fête de la St Vincent	12

Les Conseils Municipaux

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1998

- BILAN FINANCIER 1998 (arrêté au 15.12.98)

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal Article par Article, les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'année 1998. Tous les investissements prévus ayant été réalisés, il n'y a pas de report d'investissement sur l'année 1999.

La section de Fonctionnement dégage un solde positif de 269 873 Frs et la section d'Investissement un solde négatif de 260 986 Frs. Le résultat de clôture 1997 étant de 284 110 Frs, la commune termine l'année avec une trésorerie de 292 997 Frs (sous réserve des dernières opérations de fin d'année et de la journée complémentaire)

- QUESTIONS DIVERSES :

- Courrier de Mr et Mme CHARPENTIER concernant l'état de la Rue de la Charme : cette demande sera étudiée prochainement par la Commission Voiries et Bâtiments.

- Résultat 98 de l'Association des Familles Rurales : le détail va paraître dans le prochain bulletin communal courant Janvier.

- La nouvelle fenêtre de la Sacristie sera peinte prochainement.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 JANVIER 1999

1- DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT : AFFAIRE DEDOURS/COMMUNE DES MESNEUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Conseil d'État en date du 13 Novembre 1998 dans l'affaire opposant Mr DEDOURS Daniel ancien Instituteur/Secrétaire de Mairie à la Commune et rappelle les faits :

- En 1991 la nécessité avait fait transformer le poste de secrétaire de Mairie de temps partiel à temps complet. Mr DEDOURS Daniel, alors Secrétaire de Mairie/ Instituteur n'avait pas accepté le poste et attaqué la Commune en demande d'indemnités.

Après un premier recours devant le Tribunal Administratif qui avait rejeté sa requête, celui-ci avait fait appel de ce jugement auprès du Conseil d'Etat. Après avoir, au cours de 2 audiences, rendu des conclusions confirmant le jugement du T.A., le même Commissaire du gouvernement a déposé en audience de Section de Contentieux, des conclusions cette fois radicalement inverses, et le Conseil d'Etat a condamné la commune à verser au titre d'indemnités la somme de 117 399 Frs augmentée des intérêts au taux légal à compter du 11 Décembre 1991, soit une somme totale de 180 504.13 Frs. (Les intérêts échus le 09/04/1993 étant capitalisés à cette date pour produire eux-mêmes intérêts).

Cette somme n'étant pas budgétée, il importe de l'affecter par anticipation aux dépenses de fonctionnement sur l'article 6718. Cette somme sera reprise en dépenses de fonctionnement dans le Budget Primitif 1999.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'affectation de cette somme, et charge le Maire de remplir les formalités nécessaires.

2 - NUMÉROTAGE DES HABITATIONS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de tenir compte des modifications intervenues ces dernières années dans l'urbanisation de

Le Bilan financier de 1998 a été réalisé. Il n'y a pas de report d'investissement sur l'année 1999

Pour la tranquillité de tous, il est d'usage dans notre village de ne pas utiliser les tondeuses à gazon les dimanches et jours fériés



la Commune. En effet, des constructions nouvelles nécessitent à la fois la création d'une nouvelle numérotation et d'une modification de certaines numérotations existantes. La commission Voiries et Bâtiments a proposé les nouvelles numérotations suivantes :

RUE DE REIMS :

- Mr et Mme GILLET N° 28 (au lieu du 26 Bis existant)
- Mr et Mme MIANO N° 30
- SCI Champagne Lorraine N° 32
- Mr LEROY Philippe N° 34 (au lieu du 28 existant)
- Mr GEORGEL N° 40 (au lieu du 30 existant)

RUE DES TUILOTS :

- Mr et Mme BOUGY Francis N° 14

RUE D'ENTRE DEUX VILLES :

- Mr et Mme BRICOUT N° 7 (au lieu du 1 existant)
- Mr et Mme FERY N° 11
- Mme ROSAY N° 13 (au lieu du 3 existant)
- Mr CEDELLE N° 17
- Mr et Mme FAURE N° 21
- EARL BOUGY-MORISSET N° 23
- Mr et Mme FLANDRE N° 29
- Mr et Mme MESSIEN N° 31

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé après un vote à l'unanimité, d'accepter la numérotation proposée, et charge le Maire de prendre un arrêté municipal relatif au numérotage des maisons qui deviendra effectif à la date du 1er Juin 1999.

3 - QUESTIONS DIVERSES :

- Recensement de la population Mars 1999 : Candidates retenues Mme DELIEGE Lysiane & Mme FLORENTIN Muriel
- Les travaux de réfection de la voirie de la Rue de la Charme seront effectués au printemps : demandes de devis en cours. Les trous dans la voirie du lotissement sous les Vignes seront comblés à ce moment là.
- Le Conseil Municipal a décidé l'attribution d'une subvention de 150 Frs à l'Association des Paralysés de France.
- Demande d'achat d'une petite parcelle de terrain par Mr et Mme ROSENTHAL dans le Clos du Château, en limite de leur propriété. Accord de principe du Conseil Municipal sous réserve des vérifications nécessaires.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 3 MARS 1999

1- Listage des INVESTISSEMENTS PRÉVISIONNELS POUR LE BUDGET PRIMITIF :

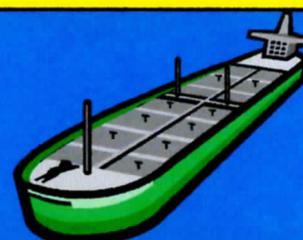
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en fonction de dépenses obligatoires importantes, la marge de manoeuvre de la Commune est plutôt réduite. Un certain nombre d'investissements ont été répertoriés en fonction de leur caractère d'urgence à savoir :

- L'achat d'extincteurs pour les nouveaux bâtiments scolaires : 2 226 Frs
- L'enduisage de la Rue de la Charme : Devis 18 000 Frs
- La création d'un point lumineux supplémentaire : Devis 2 500 Frs à décider au moment du vote du budget primitif selon les possibilités financières de la Commune.



Nouvelle numérotation
Rue de Reims
Rue des Tuilots
Rue d'Entre deux Villes

En Juin prochain.
Pensez à votre approvisionnement en FUEL DOMESTIQUE à un prix intéres-



sant obtenu par une commande groupée de vous tous. Prenez contact avec la Mairie pour votre commande. Comme l'année dernière, vous réglerez directement au fournisseur.

(Suite de la page 3)

**Des nouveaux travaux
prévus dans la
Commune**

Il a été envisagé également de reprendre contact avec le SIEM pour savoir si les travaux de renforcement des postes basse tension sont prévus cette année.

2 - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La Commission culturelle a présenté le budget prévisionnel pour les dépenses nécessaires à l'organisation des différentes expositions et animations prévues au titre de l'année 1999.

Ce budget s'élève à la somme d'environ 25 400 Frs. Certains conseillers ont trouvé cette somme importante, mais le Conseil Municipal à l'unanimité a considéré que la manifestation du "Centenaire" devait être maintenue.

3 - GARDERIE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en l'absence, en raison de congés maladie, des deux agents assurant le fonctionnement de la cantine et de la garderie scolaire, la garderie scolaire de la première semaine du mois de Mars 1999 ne pourra être assurée.

En conséquence, le Maire propose au Conseil de procéder à une diminution du tarif de la garderie scolaire, exceptionnellement pour ce mois de Mars, à savoir :

- pour un enfant 60,00 Frs au lieu de 80 Frs
- pour deux enfants 110,00 Frs au lieu de 140 Frs

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour cette diminution de tarif.

4 - QUESTIONS DIVERSES :

- Demande de Subvention de la Prévention Routière : le Conseil Municipal a voté la somme de 200 Frs

- L'ancien ordinateur de la Mairie a été donné à l'École Primaire.

- Accueil des nouveaux habitants : le Vendredi 26 Mars 1999 à 18 h 30



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25 MARS 1999

1- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1999 :

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif 1999. Après en avoir délibéré, celui-ci a adopté le Budget présenté par un vote à bulletin secret de 11 OUI, 2 NON et 1 Abstention.

Le Budget Primitif s'établit donc comme suit, tant en dépenses qu'en recettes :

- FONCTIONNEMENT 1 883 786,00 Frs
- INVESTISSEMENT 691 585,00 Frs

Il a été décidé de reconduire en 1999, les mêmes taux d'impôts locaux qu'en 1998, à savoir :

- | | |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation | 11,82 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties | 13,30 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 12,18 % |
| - Taxe professionnelle | 9,60 % |

**Le Conseil Municipal
décide de ne pas
changer les taux
d'impôts Communaux**

Il a été voté les dépenses d'investissement suivantes :

- Achat matériel et mobilier pour l'aménagement de la nouvelle salle informatique de l'École Primaire pour 4 300 Frs
(tables, chaises, rayonnage, panneau ...)

- Achat d'extincteurs pour les nouvelles salles de l'École : 2 300 Frs

(Suite page 5)

- Achat de panneaux électoraux : 6 000 Frs
- Création d'un point lumineux : 2 500 Frs
- Réfection de la Rue de la Charme : 18 000 Frs

En vue d'une économie d'énergie, une régulation électronique du système de chauffage des locaux communaux est proposée par EDF - GDF qui prendrait à sa charge l'étude technique.

Le coût prévisible de l'opération 476 896 Frs TTC est couvert par une subvention de 30 % et un emprunt à taux bonifié. Le Conseil Municipal a donné son accord par la signature d'une convention qui n'engage pas formellement la commune à réaliser ces travaux.



Amélioration du système
de chauffage des locaux
communaux

2 - QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal a décidé de répondre favorablement à la demande de subvention par le Secours Catholique et d'octroyer la somme de 150 Frs.
- Il a été mis en évidence les problèmes d'accès et de décharge sauvage au niveau du nouveau cimetière près de la benne à verre. Une solution prochaine pourra être envisagée pour les abords et une réflexion s'est engagée pour le maintien ou non d'une benne communale à l'ouverture prochaine de la déchetterie d'Écueil.
- Information : Mme TROUCHE de LES MESNEUX a déposé en Mairie un document de référence réalisé par ses soins et concernant les cimetières de la Commune. Il est possible à tous de le consulter et éventuellement de signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

Avec le Printemps,

la Mairie fait peau neuve. La bibliothèque a fait l'objet de quelques travaux (réfection des peintures, pose d'un nouveau papier peint et amélioration de l'éclairage) afin que les lecteurs et lectrices soient reçus dans des locaux conviviaux.



Catherine et Mauricette vous y attendent le mercredi de 17 h 30 à 19 h 00. Par ailleurs le secrétariat de Mairie a bénéficié de ce vent de fraîcheur et est prêt à vous accueillir dans son cadre rénové.

Bennes à ordures Municipale

A l'instar des médias (presse écrite, radio, TV) qui rebattent les oreilles pour faire passer un message publicitaire ou toute autre information à caractère exceptionnel, il ne paraît pas inutile, ni superflu, de rappeler à l'ensemble de nos concitoyens que la sauvegarde de notre environnement est l'affaire de tous et ... le devoir de chacun !

Maintenir propres les espaces publics et tout particulièrement les abords du container à verres et de la benne à ordures devrait être un acte de civisme élémentaire, à défaut d'un réflexe naturel...

Ce serait aussi, d'une certaine façon, respecter autrui et se respecter soi-même !

Aussi, est-il demandé aux usagers de ne pas déposer leurs verres à côté du container, lorsqu'il est plein, ni de jeter leurs gravats et autres déchets près de la benne à ordures, lorsqu'elle déborde déjà... !

Il ne semble pas inutile, non plus, de rappeler que : la

benne communale est strictement réservée aux particuliers des MESNEUX.

Celle-ci est mise à leur disposition, les Lundi et Jeudi de chaque semaine, route de Jouy, (près du cimetière), en fin d'après-midi.

En dehors de ces deux jours hebdomadaires, elle peut être empruntée, exceptionnellement, sur rendez-vous auprès de la Mairie.

Cependant, il est toujours possible de se libérer de ses tailles de haies et autres déchets ou objets encombrants, en se rendant soit :

- à la déchetterie de GUEUX (Z.A du Moutier, sur la route de VRIGNY).

Ou - à la décharge de la Chaufferie de REIMS (ouverte du 1^{er} octobre au 31 août).

(Se renseigner, auparavant, des heures d'ouverture.)

Merci de votre compréhension.

F.D.

XXVIème Marche des Élus Jeudi 13 Mai 99 à Sacy

Depuis sa création, la Marche des Élus a déjà vu près de 29000 participants (28984 exactement) : Sénateurs, Députés, Conseillers Régionaux et Généraux, Maires, Conseillers Municipaux et administrés qui ont eu la chance, chaque fois, de découvrir un parcours renouvelé, puisque préparé par des villages différents.

Cette année, c'est la commune de SACY qui organise le JEUDI 13 MAI 1999, à 9h00 précises, la XXVIème MARCHÉ DES ÉLUS, associée aux Foyers et associations de VILLEDOMMANGE, COURMAS, ÉCUEIL et MUIZON.

Deux parcours vous sont proposés : 7 ou 12 kms.

Rassemblement et inscriptions à partir de 8 h 00.

Départ de la randonnée : 9 h 00.

Les frais d'inscription et de participation s'élèvent à 10 francs par marcheur (gratuité pour les enfants de moins de 5 ans), inscription sur place le matin de la marche.

L'arrivée est prévue vers 12 heures. (Remise des cou-

pes et trophées juste après).

A chaque contrôle, les participants trouveront une collation. Une buvette (avec sandwiches) est également prévue à l'arrivée.

Le Maire et les conseillers municipaux des MESNEUX invitent le plus grand nombre possible de leurs concitoyens à les accompagner dans cette randonnée pédestre qui, rappelons-le, n'est pas une course, mais donne quand même lieu à un palmarès entre les Communes.

C'est avant tout une saine distraction, une promenade familiale et conviviale qui a pour but de réconcilier l'Homme et la Nature !

C'est aussi l'occasion, pour certains d'entre-nous, de retrouver des amis ou d'anciennes connaissances, ou encore d'apprendre à connaître les autres et à s'estimer mutuellement ... !

Le nombre de participants étant un élément déterminant pour le classement de chaque commune...

" JEUNES ou MOINS JEUNES ", SOYEZ NOMBREUX A PARTICIPER A LA XXVIème MARCHÉ des élus à SACY.



36, RUE DE SOLFÉRINO

B.P. 176 / 51056 REIMS CEDEX

TÉLÉPHONE 03 26 40 12 54

TÉLÉCOPIE 03 26 02 29 07

NUMÉRIS 03 26 36 00 59

DE L'IMPRESSION TRADITIONNELLE
A LA REPRODUCTION NUMÉRIQUE



e.mail:Atelier.Grafique

wanadoo.fr

Le Comité des Fêtes

Bulletin de santé des différentes manifestations du Comité :

27 février : Repas dansant :

Elle reste donc à leur disposition.

Il n'est jamais trop tard pour participer !!!

Elle souhaite donc vous retrouver à ses prochaines activités.

C. Hilmann

Membre du Comité des Fêtes



Salle comble. Nombreux sont ceux qui ont apprécié ce moment de détente.

27 mars : Avis à la population

Assemblée générale annuelle : A la grande déception de " toute l'équipe " du comité, " trop peu de villageois " ont participé à la présentation du bilan moral et financier des différentes manifestations.

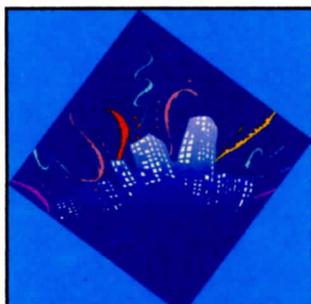
Cette assemblée avait pour but aussi de recueillir vos souhaits, vos suggestions pour de nouvelles activités au sein de votre village !

Information sur les prochaines manifestations :

15-16-17 mai : 3 jours de fête patronale

6 juin : Brocante. Videz vite vos greniers !

L'équipe du comité souhaite vivement que les villageois prennent conscience de l'importance de la vie associative de leur village !



**Feu d'artifice sonorisé
du 16 mai Vers 22h30
Thème le XXème siècle**

Résultat des illuminations de Noël

Comme nous l'avions annoncé dans le bulletin d'information n°9 de janvier 1999, nous avons le plaisir de publier, ci-après, le palmarès des habitations de notre village les mieux décorées ou illuminées, extérieurement, à l'occasion des Fêtes de Noël et du Nouvel An :

1^{er} : M et Mme CHARPENTIER, rue de la Charme

2^{ème} : M et Mme DONDELINGER, rue de Reims



3^{ème} : M et Mme GRIFFON Thierry, rue de la Charme

4^{ème} : M et Mme GEORGEL, rue de Reims

5^{ème} : M et Mme HUAULT, rue des Moyères

Encouragements de la Municipalité :

M et Mme JACQUINET Bertrand, rue de Reims

M et Mme NOIZIER Gaston, impasse des Épinettes

M et Mme GENDRON, rue des Bavolets

M et Mme CHRÉTIEN, place Charles Lebourcq

M et Mme MONMASSON, rue Entre-Deux-Villes

La Municipalité adresse également ses remerciements et encouragements aux nombreux habitants qui ont fait l'effort de participer à ce sympathique concours, en espérant qu'ils seront encore davantage, à la veille de l'AN 2000, à apporter une note de

gaieté dans la vie et l'animation de notre commune. Les lauréats seront récompensés lors d'un prochain forum dont la tenue sera annoncée par affichage et voie de presse. Une projection de diapositives avec les plus belles illuminations

de Noël sera présentée à cette occasion.

F. DUPRIEZ

Des fleurs pour vous ...

Espaces verts

Comme vous pouvez le constater, la population de notre village ne cesse d'augmenter, tant mieux c'est qu'il plait beaucoup et qu'il est agréable d'y vivre.

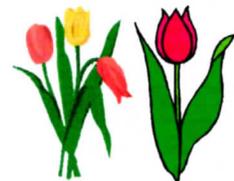
Par contre l'effectif du personnel communal est toujours le même, ce qui rend difficile l'entretien des rues et espaces verts et fleuris.

En conséquence, nous serions reconnaissants envers les habitants, qui ayant à proximité de leur domicile des emplacements réservés à la plantation de fleurs

et qui seraient volontaires pour les entretenir et les arroser, de se faire connaître auprès de la Mairie, au plus tard le 20 mai prochain .

Il est évident que les plants seront fournis par la commune.

De plus, nous vous rappelons, que cette année, il y aura encore, comme les années précédentes, un concours des maisons fleuries.



L'École au fil des mois !

Déjà le mois de Mai et une année scolaire qui est passée si vite ! Après un carnaval réussi (les costumes étaient plus originaux les uns que les autres ; les beignets, gaufres et crêpes toujours appréciés par les enfants) nous avons attaqué le Printemps par un concert au Conservatoire de Reims, avec des œuvres de Mozart, interprétées par l'Orchestre de Chambre de Champagne dirigé par Gille Nopres.

Puis nous sommes allés au Cirque de Reims pour apprécier un spectacle de marionnettes-théâtre, intitulé "Flash-Circus", dans le cadre du Festival Mélîmôme. Du lundi 10 mai au dimanche 17 mai les élèves de CE2-CM1 vont passer une semaine en classe de mer à Perros-Guirec avec leurs maîtresses, Mmes Kessler et Suisse. Durant cette semaine, ils auront l'occasion de faire de la pêche à pied, de visiter l'aquarium de Trégastel, de visiter les 7 îles et la station ornithologique, de se promener sur le sentier des douaniers, de découvrir la côte de granit rose et de visiter le port de pêche... De quoi revenir avec de nombreux souvenirs ! Ce même lundi 10, la classe CM1-CM2 va rencontrer celle de 6^{ème} de Mme Froment, professeur de français au collège de Gueux, pour un "Défi-lecture". Les enfants ont lu trois romans ("La gloire de mon père" de Marcel Pagnol, "Drôle de samedi soir" de Claude Klotz, "Samira et les quatre routes" de Jeanne Benameur) et durant la classe ont "décortiqué, analysé, découpé et apprécié" ces œuvres afin de se les approprier. Et ce lundi, réunis dans la salle des fêtes, par équipe de 3, ils vont utiliser leurs petites cellules grises pour tester leur connaissance sur ces romans. Travail d'équipe et entraide seront les maîtres mots de cet après-midi intellectuel.

Cette "joute littéraire" se poursuivra le mardi 22 juin, mais cette fois au collège de Gueux où les enfants auront à "plancher" sur "le grimoire d'Arkandias" de Éric Boisset et "Mon ami Frédéric" de Hans Peter Richter.

Cette année, les épreuves de la Sécurité Routière se dérouleront au Mesneux pour les CM1-CM2. Des épreuves de maniabilité à vélo et des questions seront proposées aux enfants, afin de mieux les sensibiliser aux dangers de la route.

Pour notre voyage scolaire, nous emmènerons la classe des CP-CE1 et la classe de CM1-CM2 au Château de Sedan et à la France Moyenâgeuse de la Chenaie.

Au mois de juin, nous renouvelons les rencontres coopératives des "Écoles qui chantent". Durant toute l'année, nous avons appris des chants et nous les présentons à d'autres classes lors de ces rencontres. Ainsi les classes de Bezannes, Sacy, Cormontreuil et les Mesneux chanteront a capella le mardi 8 juin après-midi.

Le samedi 19 juin aura lieu notre kermesse d'école qui clôturera par des chants, danses et divers spectacles une année bien remplie.

Bienvenue à l'école lors de cette journée !

Enfin pour ne pas négliger le côté sportif de l'école, nous terminerons l'année scolaire par notre challenge sportif qui réunira les écoles d'Écueil, Sacy, Villedomange et les Mesneux autour d'épreuves telles la course de longue durée, course de vitesse, course de saut de haies, lancer de poids, pentabond.

**Inauguration du
préau de l'École le
12 juin 99 à 10h30**

Et mardi 29 juin ? Ce sera "déjà" les vacances ! Une année très positive et dynamique qui aura vu la réalisation de nombreux projets. Merci aux parents et à tous ceux qui par leur aide, leur présence et leur soutien tout au long de l'année ont contribué au bon déroulement de cette année scolaire. Mauvaise nouvelle pour les enfants : la prochaine rentrée ? Le lundi 6 septembre 1999 !



Les Manifestations Culturelles

L'exposition débat sur la généalogie était proposée dimanche 14 mars, dans la salle du Conseil Municipal, par Maryse Plançon, membre du Centre de Généalogie de la Marne, aux habitants de la commune. Gilles Druais, Michel Igier, eux aussi membres du CG 51, ont participé également à l'animation de cette séance d'initiation à la généalogie. Qui n'a pas un jour rêvé de commencer ses propres recherches mais sans trop savoir comment faire ! C'était l'occasion de découvrir une méthodologie et l'uti-

lisation des signes conventionnels.

Différentes représentations d'arbres généalogiques de personnages célèbres mais également d'illustres inconnus ont été présentées.

D'autres domaines touchant de près ou de loin à la généalogie, tel l'Histoire, la Géographie, la Paléographie, l'Héraldique ont été abordés, ainsi que les nouveaux moyens mis à la disposition des généalogistes amateurs avec notamment le Minitel et Internet !

Maryse Plançon.

L'Observatoire du SAROS : Cet après-midi du 19 mars, tous les enfants de l'école accompagnés de leur institutrice ont pu voir les étoiles en pleine journée. Chaque classe a assisté à une séance de 45 mn environ dans le planétarium gonflable de 5,5 m de diamètre de L'Observatoire du SAROS.

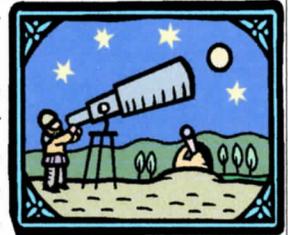
L'animateur Vincent LETILLOIS « projeta » sur la coupole la nuit et ses étoiles. Les enfants posèrent de nombreuses questions en particulier sur la voie lactée. Ils reçurent une brochure « Enfants des Étoiles ».

Plusieurs enfants sont revenus le soir accompagnés de leurs parents pour assister à la conférence sur l'éclipse

totale du 11 août animée par Patrick BUFACCHI.

Il nous a rappelé l'importance de se protéger les yeux pour l'observation de l'éclipse. **De simple lunettes de soleil ne sont pas suffisantes et même très dangereuses pour la vue.**

Quelques lunettes conformes pour l'observation seront disponibles en Mairie.



L'exposition et défilé de mode.

Le succès du défilé de mode et de l'exposition artisanale de 1997 a incité la municipalité (par l'intermédiaire de la Commission Culturelle) et l'A.S.C. à renouveler cette année encore cette manifestation. Le dimanche 21 mars 1999 dans la salle des fêtes une foule nombreuse est venue admirer les mannequins amateurs (et trices) présenter les coiffures réalisées par Co-

lette et une ligne de vêtements d'une boutique Rémoise. En un temps record chaque mannequin a présenté plusieurs coiffures et vêtements sous les applaudissements d'un public charmé.

Avant et après ce défilé les visiteurs ont pu admirer l'exposition des collectionneurs de notre commune. Beaucoup de questions ont été posées aux exposants qui ont essayé de communiquer leur passion à ce public intéressé.



Le Centre des Loisirs de l'Association Familles Rurales

L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE LES MESNEUX VOUS INFORME :

LE CENTRE DE LOISIRS OUVRIRA SES PORTES.
Du Lundi 5 juillet au Vendredi 24 juillet 1999

Le Centre de Loisirs se déroulera, comme les années précédentes, dans le bâtiment " La Croisette " (salle du bâtiment P 1, route de Villedommange). L'accueil sera réservé aux enfants de 4 à 12 ans

Les horaires de fonctionnement seront les suivants : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, avec possibilité de garderie de 7 h 45 à 9 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 00.

Un service de restauration fonctionnera dans la salle polyvalente, sauf les jours de pique-nique où les repas seront fournis par les parents.

Le prix du repas est de 23,00 francs.

+ Cotisations Familles Rurales : 100,00 francs par

francs le soir.

Les inscriptions s'effectuent à la semaine et il est possible d'inscrire son enfant ou ses enfants pour plusieurs semaines.

Le règlement du séjour se fera au moment de l'inscription avec possibilité d'encaissements échelonnés.

Notre équipe d'animation proposera à vos enfants diverses activités : jeux de plein-air, randonnées, piscine, pique-nique, nuit-camping, stage poney la 2ème semaine (avec supplément de 300,00 F.), vélo, activités manuelles, jeux de société, etc ...

Le Centre ne pourra fonctionner que si le nombre d'enfants inscrits est suffisant.

INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT
AVANT LE 25 MAI 1999 !

<u>Tarif par enfant et par semaine</u>	C . A . F .		M . S . A . + Extérieurs	
Durée séjour inscription	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas
1 semaine	240,00	332,00	285,00	377,00
2 semaines	460,00	644,00	550,00	734,00
3 semaines	680,00	956,00	830,00	1 106,00

famille.

+ Stage poney 2ème semaine : 300,00 francs par enfant.

Tarif de la garderie : 5,00 francs le matin et 5,00

Bulletin d'inscription ci-dessous à retourner accompagné du règlement à :

Marie-Thérèse LEROY
 19, rue de Reims

✂

Nom :

Adresse :

N° CAF ou MSA :

Téléphone :

Cochez les cases correspondantes.

Prénom	Age	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3
Repas				
Garderie				

✂

La Saint Vincent :

C'est une fête à connotation religieuse mais c'est aussi le rassemblement convivial de notre corporation.

St Vincent c'est pour tous l'occasion d'un rapide retour sur le déroulement technique et économique de l'année écoulée. Bilan des réussites, constat des échecs. Notre métier est aussi fait d'espoir et craintes économiques de l'avenir.

St Vincent, patron de la vigne, est ce jour le confident de tous les sentiments. Tout ceci nous l'avons vécu le 24 janvier. La participation de chacun reste intacte ce jour rituel marqué par plusieurs faits : défilé de nos enfants et aussi la remise de récompenses. Jeunes et moins jeunes pour les uns c'est l'avenir qui se dessine sur le choix du métier, pour les autres c'est déjà le regard en arrière. Nous poursuivrons notre tâche et souhaitons ardemment que cette ambiance de fête soit préservée. Nous invitons à se joindre à nous les non-professionnels de la vigne. Venez nombreux le meilleur accueil vous sera réservé.

J-G. Jacquinet.

Chaque village possède ses habitudes traditionnelles.

Recensement = 864 habitants en mars

Grâce à la collaboration de tous les habitants du village, le recensement national s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Tous nos remerciements aux agents recenseurs, Mmes DELIEGE et FLORENTIN.



*À 2 mn de
votre village...*

Boulangerie Artisanale

« **Banette,** »

Ouvert de 6 h 30 à 13 heures

Et de 16 heures à 20 heures

Tous les jours sauf le MARDI

J-L. DEL VILLE

16, rue de l'ancien Château

51430 Bezannes - Tel : 03 26 36 20 96

Une équipe de professionnels !

Pour vous satisfaire, et vous apporter une
gamme étendue de produits.

Banette,

Boulangier pour le meilleur des pains.